



Commission de l'économie, de l'emploi et du tourisme

2144 - Hébergement touristique et restauration traditionnelle

Subventions en faveur des meublés de tourisme et chambres d'hôtes labellisés

Rapport n° CP/2014/239

Service gestionnaire :

Service développement économique et touristique - Cellule développement touristique

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la commission permanente du Conseil Général diverses propositions d'aides départementales en faveur de l'hébergement touristique.

Le Bureau de l'Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin a examiné favorablement, lors de ses réunions des 12 décembre 2013 et 11 février 2014, divers dossiers relatifs à l'aménagement de meublés de tourisme et/ou de chambres d'hôtes labellisés.

Ces aides font l'objet d'un dispositif commun aux Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Ce dispositif s'adresse aux particuliers, aux agriculteurs et leurs groupements souhaitant une diversification de leur activité ainsi qu'aux communes propriétaires de ce type d'hébergement.

Les 12 demandes de subventions soumises à l'approbation de la Commission Permanente concernent l'aménagement ou la modernisation de 11 meublés de tourisme et de 3 chambres d'hôtes. Le montant des travaux retenus, le taux et le montant de l'intervention départementale sont détaillés dans le tableau figurant en annexe du rapport.

Chaque subvention pour l'aménagement d'un meublé de tourisme labellisé est attribuée sous réserve de la signature d'un engagement de location de 10 ans sous les labels Gîte de France ou Clévacances, ou tout autre label national ou international reconnu avec un classement de niveau équivalent.

Ces subventions émanent de l'AP G 2014 2016 Meublés & Chambres (2014/2)

Montant de l'AP : 500 000 euros

Montant disponible sur l'AP : 416 141,50 euros

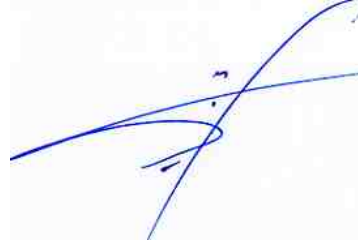
Montant proposé : 76 668,60 euros

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer les subventions dont la liste est jointe en annexe du rapport, pour un montant total de 76 668,60 €.

Strasbourg, le 25/03/14

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique KENNEL.

Guy-Dominique KENNEL